

GENERALITES :

Tout client de **THE TEAM** reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente ainsi que tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la confirmation de réservation entraîne votre entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente de **THE TEAM** et votre acceptation sous réserve de l'intégralité de leurs dispositions au moment de l'inscription.

Une quelconque dérogation au bénéfice du client n'apportera aucune novation aux présentes conditions. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des Conditions Générales n'emporte pas nullité de leurs autres dispositions.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente et/ou du bon de commande.

CONDITIONS DE VENTE

I - PRIX

Tous les prix sont affichés en Euros. Ils doivent être vérifiés au moment de l'inscription. La TVA est toujours comprise. Seules les prestations mentionnées explicitement dans le Contrat et/ou bon de commande font partie du forfait.

Sont non compris dans le forfait (sauf stipulation contraire du Bon de commande) :

- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses etc.)
- les assurances sauf mention ;
- les boissons au cours des repas (y compris les bouteilles d'eau lorsque le prestataire ne dispose pas d'eau courante potable) sauf mention ;
- Les transports aériens ;
- les taxes susceptibles de modification à la hausse comme à la baisse et ce sans préavis par les autorités concernées.

Ces prix varient selon la période d'exécution de l'évènement et selon le nombre de participants. Les prix ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur.

En l'absence de confirmation de réservation opérée par le versement d'un prépaiement, nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou des dispositions réglementaires.

Le prix forfaitaire comprend une série de prestations dont les prix ne peuvent être détaillés par **THE TEAM**.

II – RESERVATION

1. Devis

Sur le site internet www.offpiste-team.travel, par mail ou par écrit à l'ALDPS, vous devez faire une demande de devis concernant le séjour choisi.

Dans le cas où le demandeur est mineur, le nom et les coordonnées de la personne responsable devront être renseignés. Une réponse vous sera adressée par mail et vous proposera un tarif complet pour la prestation demandée.

A la réception dudit devis, les modalités relatives à la prestation vous seront communiquées dans le mail.

Vous devrez réaliser votre paiement directement sur le compte de l'ALDPS, par chèque ou par virement. Ces modalités de paiement vous seront communiquées avec le devis.

2. Acompte

Un acompte de 30% du montant total de la prestation vous sera demandé. Cet acompte vaut réservation.

3. Paiement intégral (restant du paiement)

- **Pour les voyages à l'étranger** : Le solde du voyage devra être réalisé au plus tard 4 mois avant le début dudit voyage.
- **Pour les voyages en France** : Le solde du voyage devra être réalisé au plus tard 1 mois avant le début dudit voyage.

Après le paiement, il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

III – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée, ainsi que les voyages à forfait.

IV - MODIFICATION DE RESERVATION

Toute modification (nombre, dates, etc, ...) par rapport à la réservation initiale garantie doit faire l'objet d'un message écrit de la part du client, précisant les nouvelles demandes, être suivie d'une acceptation expresse par écrit de notre part. Une telle demande de modification ne peut intervenir dans un délai inférieur à 90 jours avant l'arrivée prévue, pour des raisons d'organisation et notamment du fait de la personnalisation du forfait touristique.

V - MODALITES D'ANNULATION

Toute annulation même partielle doit être exprimée par écrit à : Ecole du Ski Français THE TEAM - Place des Dolomites - 73150 Val d'Isere ou par mail à : administration@esfvaldisere.com

1. Annulation avant le début de la prestation avec règlement partiel

Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées par **THE TEAM** en cas d'annulation.

2. Annulation avant le début de la prestation avec règlement intégral

- Si le client a souscrit une assurance annulation à titre personnel :

Il doit se référer aux conditions de celle-ci.

- Si le client souhaite annuler le voyage ou s'il est jugé inapte par un certificat médical à l'exercice des prestations réservées :

THE TEAM proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon les sommes versées moins des frais de dossier détaillés comme suit :

- Si la demande d'annulation intervient plus de 31 jours avant le début du voyage : **THE TEAM** retiendra 30% du montant total ;
- Si la demande d'annulation intervient entre 30 et 22 jours avant le début du voyage, **THE TEAM** retiendra 50% du montant total ;
- Si la demande d'annulation intervient entre 21 et 15 jours avant le début du voyage, **THE TEAM** retiendra 75% du montant total ;
- Si la demande d'annulation intervient à moins de 14 jours du début du voyage, **THE TEAM** retiendra 100% du montant total.

3. Annulation pendant la prestation

THE TEAM n'effectuera pas de remboursement.

4. Annulation en raison d'une décision gouvernementale rendant impossible la réalisation de la prestation (ex : fermeture des frontières, confinement, etc ...)

THE TEAM procédera au remboursement intégral de la prestation sous présentation d'un justificatif.

VI - RESERVATION DE REPAS – GARANTIE DE COUVERTS

Le nombre de repas doit être confirmé au plus tard 90 jours avant la date de la manifestation et ce nombre sera retenu comme base de facturation. En cas d'annulation intervenant dans un délai inférieur à 90 jours, les repas commandés mais non consommés seront facturés à 100 %. La restauration est facturée en direct par le prestataire. (TVA 10% et 20%)

VII – CESSION DU CONTRAT

En raison de la nature de la prestation et de son caractère personnalisé, l'accord exprès de l'ALDPS sera nécessaire avant toute cession de contrat.

VIII – TRANSPORT

1. Généralités :

Pour tout voyage à l'étranger, il appartient au client d'être muni d'un passeport et éventuellement d'un visa selon les indications fournies par l'ambassade du pays concerné.

Les voyages à forfait proposés par **THE TEAM** n'incluent pas l'acheminement par avion. Il appartient donc à chacun des clients de réserver son transport aérien en fonction de la prestation choisie.

Cependant, les voyages à forfait proposés par **THE TEAM**, incluent les transports sur place par les moyens de mini-bus, cars ou éventuellement voitures. Attention, les horaires, type de véhicules et parcours sont communiqués à titre indicatif, ils peuvent être modifiés sans préavis même

THE TEAM Off-Piste Ski and Travel – VAL D'ISERE

en cours de trajet. Ces modifications ainsi que tout incident technique, accident, retard, annulation (avec ou sans changement d'appareil), événements fortuits, politiques, sociaux, culturels, climatiques, du fait de tiers ou de force majeure ne pourraient donner droit à aucune indemnité de notre part. Ainsi, nous n'aurions à en supporter aucune conséquence de quelconque type que ce soit en particulier la prise en charge de frais de pré ou post acheminement.

2. Modifications horaires / responsabilité du transporteur :

Le transporteur se réserve le droit en cas de faits indépendants de sa volonté ou contraintes techniques, d'acheminer la clientèle par tout mode de transport de son choix, avec une diligence raisonnable sans qu'aucun dédommagement ne puisse être revendiqué par les passagers.

Pour l'exécution de nos voyages, nous faisons appel à différents transporteurs qui conservent à l'égard des voyageurs leurs propres responsabilités. La responsabilité du transporteur se limite à ses obligations en tant que transporteur public, et est limitée par les termes et conditions énoncées au contrat figurant sur le billet du passager.

La compagnie aérienne ou la société de bus ou de taxi assument seule la responsabilité de tous les préjudices, dommages et accidents pouvant survenir aux voyageurs, à leurs animaux et leurs bagages.

IX - MODIFICATION POUR FORCE MAJEURE

THE TEAM se réserve le droit de modifier le programme ou les activités pour des raisons de sécurité ou de force majeure. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si, pour ces raisons, les prestations devaient être annulées ou modifiées.

THE TEAM s'efforcera de proposer au client un séjour ou des prestations de remplacement et le client disposera alors d'un délai de 8 jours pour accepter le produit de remplacement ou mettre fin à sa réservation sans aucune charge pour lui.

Dans le cas de prestations ou séjour déjà commencées, des solutions de remplacement seront proposées par les organisateurs.

La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des organisateurs, des conditions météorologiques et de l'aptitude des participants.

X - CONDITIONS PHYSIQUE DES PARTICIPANTS / ASSURANCES

Les participants doivent s'assurer de leurs aptitudes à participer à une ou plusieurs activités et signaler à **THE TEAM** par écrit d'un quelconque empêchement : (ex : femme enceinte, problème cardiaque, allergie, asthme, blessures...).

THE TEAM a souscrit une assurance RC pour l'organisation de ses activités.
HISCOX Europe : **HA RCP0223279**

Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile individuelle.

Avant chaque activité un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité sont présentés.

THE TEAM n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients. Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique de nos programmes, qu'il peut courir certains risques ; dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

XI - ACTIVITES ET PRESTATIONS

Bien que toutes les activités mentionnées dans les descriptifs nous aient été confirmées par nos prestataires et que nous les ayons en conséquence publiées de bonne foi, il peut arriver pour des raisons indépendantes de notre volonté et propres notamment à ces prestataires, que ces activités et autres prestations soient suspendues ou supprimées sans que nous en ayons été avisés. **THE TEAM** ne pourrait être tenu pour responsable dans le cas où de tels incidents viendraient à se produire.

XII - RESPONSABILITE DES PRESTATAIRES

Tous nos organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile selon les lois en vigueur et adhèrent aux Conditions Générales préconisées par les autorités.

XIII - DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ACTIVITES :

L'exécution de certaines activités est soumise à la réunion d'un nombre minimum de 4 participants, pour un maximum de 6 participants selon les destinations choisies ; la confirmation ou l'annulation de départ intervient au plus tard 60 jours avant la date de départ : le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation des activités intervient pour insuffisance de participants à 14 jours du départ et au-delà.

XIV - PHOTOS & ILLUSTRATIONS

Nous nous efforçons d'illustrer nos propositions de photos ou illustrations vous donnant un aperçu réaliste des services proposés. Nous vous précisons toutefois, que les photos et illustrations figurant dans le descriptif sont simplement illustratives de nos services. Elles n'engagent **THE TEAM** que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie ou le degré de standing de ces services.

XV – INFORMATIONS LEGALES

Dans le cadre de la vente d'un forfait touristique au sens de l'article L.211-2 du code du tourisme, comprenant au moins deux types de services de voyage et dépassant 24h ou incluant une nuitée, le formulaire ci-dessous s'applique.

L'entreprise/les entreprises XY sera/seront entièrement responsable(s) de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise/les entreprises XY dispose/disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrait(en)t insolvable(s).

XVI – TRIBUNAL ET DROIT COMPETENT :

Toute réclamation sera jugée recevable uniquement sur présentation de justificatifs écrits. **THE TEAM** demande à sa clientèle en cas de difficultés rencontrées lors d'un séminaire (suppléments demandés par un prestataire sur place, retards, etc.) de faire constater les faits par écrit par les autorités ou le représentant de l'organisateur technique à l'adresse suivante : ESF Val d'Isère – THE TEAM – Carrefour des Dolomites - 73150 VAL D'ISERE, toute réclamation n'est recevable que si elle est signifiée par écrit au plus tard dans les 8 jours suivant la date de fin des prestations. Les réclamations sont à adresser en recommandé avec accusé de réception.

En cas de réclamation ou de contestation, seuls les tribunaux de Grenoble seront compétents. Le droit applicable est le droit Français.

La combinaison de services de voyage qui est proposée est un forfait au sens de la directive (UE 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.